



## Arrêt de travail abusif

Par **Tom\_25**, le **28/12/2020** à **07:38**

Bonjour,

Ma compagne est gérante de Centre Equestre situé dans le Doubs, elle a une apprentie BPJEPS qui, à notre humble avis, abuses totalement de ces arrêts maladie.

Pour vous faire court, elle prolonge sans cesse ses arrêts, et pendant ce temps elle se permet d'aller voir son copain qui habite dans le Jura.

Donc je sais qu'il est possible d'être autorisé à se déplacer sous réserve d'en faire la demande au près de son médecin et de la CPAM. Chose qui encore une fois à mon avis se révèle sans faille puisque les parents de cette apprentie sont eux aussi des experts en la matière. (Ils sont toujours en arrêt aussi)

Alors je viens sur ce forum aujourd'hui pour savoir comment on pourrait mettre fin à cet abus car cela commence à être très très embêtant.

Par **P.M.**, le **28/12/2020** à **09:04**

Bonjour,

Je ne sais pas si votre humble avis est fondé sur des compétences médicales...

Ce n'est pas la salariée qui peut prolonger ses arrêts-maladie mais le médecin traitant ou spécialiste...

Si l'employeur verse un complément de salaire par rapport aux indemnités journalières de la Sécurité Sociale, elle peut faire effectuer un contrôle par un organisme spécialisé et même alerter la CPAM sur ses doutes concernant le bien fondé des arrêts-maladie mais en respectant la vie privée de la salariée et surtout de ses parents...